

# **CS Communications & Systèmes**

Société anonyme au capital de 6 306 582 €

Siège social : 54-56, avenue Hoche 75008

RCS : RCS PARIS 692 000 946

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**

**Assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2013  
Résolution n°14**

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

CSSA

Réduction du capital  
Assemblée générale  
extraordinaire du 15  
juillet 2013

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

La Défense et Neuilly sur Seine, le 24 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

  
Michel BARBET-MASSIN

  
Jean Paul SEGURET